



DÉFINITIONS ET RÈGLEMENT
LES GRANDS PRIX DES HEBDOS 2012



NOTES SUR LE JURY

Le jury est composé de journalistes, d'anciens journalistes et de photographes œuvrant dans le secteur des quotidiens et des magazines, de graphistes, de directeurs marketing ou encore de spécialistes en communication. Dans tous les cas, Hebdos Québec fait appel à des gens crédibles d'expérience et reconnus dans leur milieu. Le travail des membres du jury est effectué de façon bénévole. Cette année, le jury est à nouveau sous la présidence de monsieur René Roseberry, journaliste émérite.

FAITS SAILLANTS DU CALENDRIER DE TRAVAIL

Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011

- Dates entre lesquelles les pièces doivent avoir été produites pour être admissibles au concours
- **Nouveauté!** : Prix des Hebdos - Une seule édition imposée soit :
 - entre le 16 et 22 octobre 2011

15-16 février 2012

- Consultation téléphonique avec messieurs René Roseberry, président du concours, et Denis Tremblay, responsable des Prix du Jury.

20 février 2012

- Fin de la période d'inscription

29 septembre 2012

- Soirée de remise des Grands Prix des Hebdos 2012 à Saint-Sauveur

STATISTIQUES 2011 : CANDIDATURES REÇUES PAR CATÉGORIE

Prix des Hebdos		Prix du Jury	
Hebdos 30 pages ou moins	40	Action communautaire	93
Hebdos 31 à 50 pages	40	Affaires municipales	100
Hebdos 51 pages ou plus	27	Agroalimentaire	69
Hebdos vendus	6	Arts et culture	114
		Économie et finance	91
		Éducation	87
		Environnement	86
Cahier thématique 30 pages ou moins	33	Santé	97
Cahier thématique 31 à 50 pages	29	Sports et loisirs	108
Cahier thématique 51 pages ou plus	32	Jean-Vigneault (Éditorial)	52
Cahier thématique vendus	9	Reportage	116
		Claude-et-Jeannine-Masson	90
Meilleur site Internet	32	Photographie - Portrait	37
		Photographie - Reportage	48
Médias sociaux	17	Photographie - Sport	29
		Graphisme	74
		Annonce publicitaire	95
		Conseiller publicitaire 200 000-350 000 \$	1
		Conseiller publicitaire 351 000-500 000 \$	2
		Conseiller publicitaire 501 000 \$ ou plus	5
Sous-total	265	Sous-total	1394
1659 candidatures reçues en 2011			

LES PRIX DES HEBDOS

JOURNAUX 30 PAGES OU MOINS

JOURNAUX 31 À 50 PAGES

JOURNAUX 51 PAGES OU PLUS

JOURNAUX VENDUS

DÉFINITION

Les Prix des Hebdos visent à reconnaître la qualité des journaux sous divers aspects. Quatre (4) prix différents sont attribués pour chacune des catégories de pages. Les prix sont : **pages de rédaction, présentation visuelle, première page et qualité du français.**

ATTENTION! Il n'y aura plus de cumul des points pour terminer « L'Hebdo de l'année » par catégorie de journaux à la suite d'une décision du conseil d'administration d'Hebdos Québec.

CONDITIONS

Les prix sont attribués à des journaux pour des publications parues entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

Pour s'inscrire aux Prix des Hebdos, les journaux devront présenter **deux (2) éditions.**

- 1^{re} édition : entre le 16 et le 22 octobre 2011 (*une seule édition imposée!*)
- 2^e édition : au choix de l'éditeur, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

Les deux éditions devront nous être acheminées en quatre (4) exemplaires. Chaque dossier doit être accompagné d'un bulletin d'inscription (se référer au document *Sommaire de présentation des candidatures*). **Votre dossier servira à vous classer pour les quatre (4) prix ci-dessous.**

LES PRIX

Voici les différents critères d'évaluation pour chacun des Prix des Hebdos :

➤ Pages de rédaction

Nouvelles générales : faits divers, événements, sujets traités, informations à caractère local ou régional.

Chronique : section bien identifiée, traite d'un sujet spécifique (ex: opinions, éditorial, loisirs, culture, etc.).

Reportage : entrevue, analyse sur des sujets locaux ou régionaux.

Expression journalistique : claire, informative, concise et précise, qualité de l'amorce i.e. « le lead », titres (éloquence et dynamisme), structure.

➤ Présentation visuelle

Ensemble du journal : respect de la grille graphique, qualité des photos et illustrations (pertinence, clarté, originalité), utilisation de la couleur (pertinence et simplicité), choix typographique (simplicité, élégance, lisibilité, hiérarchisation).

La publicité : petites annonces (qualité de navigation), qualité du graphisme des publicités locales.

➤ **Première page**

Signature : position, visibilité, efficacité.

Sommaire : position, visibilité, efficacité.

Publicité : ratio.

Vue d'ensemble : utilisation des photos et de la couleur.

Équilibre : actualité locale ou régionale, diversité de l'information, écrit/photo.

Incitation à la lecture : sommaire, photos (originalité, efficacité).

Titres : éloquence, incitation à la lecture.

➤ **Qualité de la langue française**

Vocabulaire approprié (titres, textes et publicités), bas de vignette, forme et style, anglicismes, mot juste, structure de phrase, syntaxe, expressions, indice de lisibilité, ponctuation.

JURY

Responsable : monsieur **Bernard Champoux**, journaliste émérite.

Présélection

Pour chacune des quatre (4) catégories (Journaux **30 pages ou moins**, Journaux **31 à 50 pages**, Journaux **51 pages ou plus**, Journaux **vendus**), deux membres du jury auront pour mandat d'évaluer tous les journaux mis en candidature dans la catégorie, et de sélectionner les cinq (5) meilleurs journaux. Le consensus n'est pas nécessaire entre les jurés. Les choix de ces deux membres sont envoyés au jury final.

Sélection finale

Pour chacune des quatre (4) catégories (Journaux **30 pages ou moins**, Journaux **31 à 50 pages**, Journaux **51 pages ou plus**, Journaux **vendus**), un jury composé de trois (3) personnes procédera à l'évaluation des candidatures retenues en présélection, en fonction des critères établis pour la catégorie et déterminera, par consensus, les trois (3) meilleurs journaux pour chacun des quatre (4) prix.

LES PRIX DES HEBDOS - PRIX SPÉCIFIQUES

CAHIER THÉMATIQUE - 30 PAGES OU MOINS

CAHIER THÉMATIQUE - 31 À 50 PAGES

CAHIER THÉMATIQUE - 51 PAGES OU PLUS

CAHIER THÉMATIQUE - VENDUS

DÉFINITION

Pour être admissible dans une des ces quatre catégories, le cahier doit avoir un contenu rédactionnel appréciable et être rédigé et produit par l'équipe du journal. Le cahier doit avoir au moins douze (12) pages, être encarté dans le journal et doit exploiter, dans sa rédaction et sa publicité, un thème central défini.

ATTENTION

La catégorie se rapporte à la moyenne de pages de votre journal régulier. Ainsi, si votre journal se classe dans les 30 pages ou moins, il en sera de même de votre cahier thématique.

CONDITIONS

Chaque journal pourra présenter sa candidature pour un maximum de deux (2) cahiers thématiques. Il devra fournir le ou les cahier(s) choisi(s) en deux (2) exemplaires. Un bulletin d'inscription devra accompagner chaque exemplaire (se référer au document *Sommaire de présentation des candidatures*).

CRITÈRES

- o les pages de rédaction (30 % des points)
- o la pertinence du thème (20 % des points)
- o la présentation visuelle du journal (15 % des points)
- o la publicité (15 % des points)
- o la première page (10 % des points)
- o la qualité de la langue française (10 % des points)

JURY

Présélection

Pour chacune des catégories ci-dessus, un jury évalue les pièces soumises et sélectionne les cinq (5) meilleurs cahiers thématiques.

Sélection finale

Un jury composé de trois (3) personnes procédera à l'évaluation des dossiers en fonction des critères établis pour chacune des quatre catégories et déterminera, par consensus, un lauréat par catégorie à partir des présélections reçues.

LES PRIX DES HEBDOS - PRIX DE L'INITIATIVE D'ACTION SOCIÉTALE NOUVEAU PRIX!

DÉFINITION

Ce prix est remis pour la réalisation d'une initiative d'action sociétale originale menée par le journal qui a donné des résultats d'intérêt public, significatifs et tangibles dans la communauté, mis à contribution le personnel de l'entreprise, suscité la participation du milieu, et donné lieu à la réalisation de plusieurs activités afférentes.

CONDITIONS

La candidature soumise par le journal doit être supportée avec pièces à l'appui par un dossier de présentation qui explique le projet, son originalité, ses objectifs, les activités réalisées, l'implication du personnel et de sa direction, la participation du public, les ressources financières et humaines mises à contribution, les résultats obtenus, les témoignages d'appréciation, l'information publiée par le journal et les autres médias.

De plus, l'action sociétale doit avoir donné des résultats dans l'année couverte par le concours; soit entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011. Elle peut cependant avoir été entreprise l'année précédente ou même antérieurement.

CRITÈRES PRIX EN CONSIDÉRATION

- **Le projet** (contexte, description du projet, échéancier, cheminement)
- **Objectifs visés** (sociaux, régionaux, financiers, communautaires, publics visés)
- **Activités** (planifiées, modifiées, réalisées)
- **Résultats obtenus** (retombées concrètes dans la région, auprès des publics visés et de la communauté régionale en général, en termes de développement régional, d'aide et de contribution au devenir de la région, de support à des démarches du milieu)
- **Implication du personnel et de la direction du journal** (liste des personnes assumant le leadership du projet ou impliquées dans le développement et la réalisation du projet, la promotion dans le milieu et auprès des intervenants)
- **Participation du milieu et support obtenu** (public en général, intervenants, organismes, entreprises)
- **Ressources humaines et financières déployées** (nombre de personnes du journal et du milieu impliquées, budget global, ressources financières affectées par le journal, commandites, etc.)
- **Témoignages d'appréciation** (du public en général, des intervenants, des organismes impliqués, des publics visés, des bénéficiaires du projet)
- **Information publiée par le journal et les autres médias** (parue dans les médias écrits et électroniques de la région et nationaux, encarts, dépliants, sur le web, autres)

JURY

Un jury composé de trois (3) personnes procédera à l'évaluation des dossiers en fonction des critères établis et déterminera par consensus trois (3) finalistes, dont un grand gagnant.

LES PRIX DES HEBDOS - PRIX SITE INTERNET

DÉFINITION

Tout site Internet dédié au journal hebdomadaire exclusivement quelle que soit la moyenne de page du journal ou sa distribution.

CONDITIONS

Pour s'inscrire à ce prix, les journaux devront déposer les documents suivants :

1. le bulletin d'inscription
2. la fiche explicative #2
3. au maximum deux exemplaires d'initiatives visant à attirer les lecteurs sur le site web (voir Q5.a de la fiche explicative #2)
4. rapports *Google Analytics* ou autre
5. un exemplaire du journal papier, au choix, paru entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011

(se référer au document *Sommaire de présentation des candidatures*).

CRITÈRES

- **Contenu** : qualité éditoriale, fréquence des mises à jour, pertinence des nouvelles, qualité générale de l'expérience « visiteur ». **(30 points)**
- **Convivialité de lecture** : clarté de l'arborescence et de la grille graphique, complémentarité avec le journal, plus value de l'expérience Web. **(20 points)**
- **Communauté de liens** : création d'une communauté de liens, de ressources et d'individus, interactivité. **(20 points)**
- **Accessibilité de la nouvelle** : fréquence des activités sur le site et ses outils, accessibilité de la nouvelle par divers moyens. **(10 points)**
- **Optimisation du site pour engins de recherche** : qualité de titrage et des images pour la reconnaissance par les moteurs de recherche. **(10 points)**
- **Accessibilité/portabilité** : facilité d'accès depuis divers supports mobiles ; capacité d'adapter la taille des textes et de les lire avec des navigateurs braille ou à reconnaissance vocale. **(10 points)**

JURY

Trois personnes vont composer le jury « Site Internet ». Elles auront pour mandat de déterminer 5 sites de façon individuelle pour ensuite déterminer les trois meilleurs par consensus.

LES PRIX DES HEBDOS - PRIX MÉDIAS SOCIAUX

DÉFINITION

La catégorie *Médias Sociaux* vise à reconnaître l'utilisation originale et efficace des médias sociaux et la qualité des informations transmises et des interactions avec le public. Tous les journaux sont évalués sur la même base, quelle que soit la moyenne de page du journal ou sa distribution.

CONDITIONS

Les prix sont attribués à des journaux pour des publications parues entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

Pour s'inscrire à ce prix, les journaux devront déposer les documents suivants :

1. le bulletin d'inscription
2. la fiche explicative #3
3. les rapports de mesure des différents médias sociaux utilisés, le cas échéant
4. un exemplaire du journal papier, de votre choix, paru entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011.

(se référer au document *Sommaire de présentation des candidatures*).

CRITÈRES

- **Présence sur les différentes plateformes** : Facebook, Twitter, Flickr, Blogue. (30 points)
- **Utilisation des médias sociaux** : cadence de parution, additions et liens, informations, communication et interaction, mise en forme de l'information. (30 points)
- **Mesure du rendement des médias sociaux** : utilisation d'outils de mesure pour évaluer l'efficacité des liens et des interactions. (20 points)
- **Mise en valeur du site du journal en lien avec les médias sociaux** : l'interaction entre l'hebdo et les médias sociaux. (10 points)
- **Politique éditoriale** : interne et externe (10 points)

JURY

Un membre du jury verra à analyser tous les dossiers soumis et à attribuer trois prix aux journaux sélectionnés.

PRIX DU JURY - JOURNALISME

DÉFINITION

Les Prix du Jury, dont font partie les prix de journalisme, récompensent le travail d'information locale et régionale des journalistes et des artisans des hebdomadaires. Cinquante (50) prix individuels sont accordés si l'on considère les prix suivants : photographie, graphisme, annonce publicitaire et conseiller publicitaire.

NOUS VOUS ENCOURAGEONS À NOUS FOURNIR LA COPIE ORIGINALE DE VOTRE TEXTE OU ENCORE À IMPRIMER UNE COPIE DE VOTRE TEXTE ISSUE DE LA VERSION E-PAPER

ATTENTION

** Les séries de textes doivent avoir été publiées dans une seule et même édition.*

Action communautaire

Tout texte touchant le secteur de l'action communautaire.

Le lauréat de la première position remportera un séjour d'observation de deux semaines dans l'un des pays de la programmation de l'Œuvre Léger, partenaire du prix. Les 2^e et 3^e places remporteront respectivement une bourse de 300 \$ et 200 \$.

Affaires municipales

Texte ou série de textes* touchant tout ce qui se rapporte à la gestion et à l'administration municipale.

Agroalimentaire

Texte ou série de textes* qui est relatif à des questions touchant l'agriculture et l'agroalimentaire.

Arts et culture

Tout texte ou série de textes* traitant d'activités artistiques et culturelles.

Économie et finance

Tout texte d'information ou série de textes* à caractère économique et financier.

Éducation

Tout texte ou série de textes* touchant l'éducation.

Environnement

Texte ou série de textes* qui est relatif à des questions touchant l'environnement et l'écologie.

Sports et loisirs

Tout texte ou série de textes* touchant l'activité physique, sportive et récréative à tous les niveaux.

Jean-Vigneault (Éditorial)

Texte d'analyse et de commentaires où l'auteur prend position et donne son opinion sur un sujet d'actualité régionale.

Reportage

Tout texte ou série de textes publiés **dans plusieurs éditions**, sous forme de dossier, traitant d'un sujet sous tous ses angles.

Santé

Tout texte ou série de textes touchant la santé.

Claude-et-Jeannine-Masson

Est admissible dans cette catégorie un texte ou une série de textes* à caractère humain, comportant des **sentiments**, tel un **portrait**. Les témoignages qui valident le portrait sont importants.

Yves-Gagnon (Meilleur texte journalistique)

Est admissible pour ce prix un texte lauréat de l'une ou l'autre des catégories de prix de journalisme. Le Prix Yves-Gagnon vise à récompenser le meilleur texte journalistique parmi les douze (12) premières places des prix de journalisme.

CONDITIONS

Les prix du jury sont attribués au journal et décernés à l'auteur, pour un texte paru entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011. **Attention! Un même texte ne peut pas être soumis dans plus d'une catégorie.** En conséquence, assurez-vous de choisir la catégorie appropriée. Chaque article, reportage ou éditorial mis en candidature devra être fourni en deux (2) exemplaires, chacun accompagné d'un bulletin d'inscription dûment rempli.

CRITÈRES

- o l'originalité (10 % des points)
- o la recherche (20 % des points)
- o l'amorce i.e. « le lead » (10 % des points)
- o la structure du texte (10 % des points)
- o l'apport du sujet (25 % des points)
- o la qualité de la rédaction et du français, le style (25 % des points)

BOURSE

- o 500 \$ pour la première place
- o 300 \$ pour la deuxième place
- o 200 \$ pour la troisième place
- o **ATTENTION!** pour le prix Yves-Gagnon, il n'y a qu'un seul prix attribué avec une bourse de 1 000 \$.
Pour le prix de l'action communautaire, la première position remportera un séjour d'observation de deux semaines dans l'un des pays de la programmation de l'Oeuvre Léger, partenaire du prix et les 2^e et 3^e places remporteront respectivement une bourse de 300 \$ et 200 \$.

JURY

Responsable : monsieur Denis Tremblay, journaliste émérite.

Présélection

Pour chacune des catégories ci-dessus, un jury évalue les pièces soumises et sélectionne les cinq (5) meilleurs textes dans ces catégories.

Sélection finale

Un jury composé de trois (3) personnes aura pour mandat de déterminer, par consensus, pour chacune des catégories, les 1^{re}, 2^e et 3^e places parmi les cinq (5) textes présélectionnés en fonction des critères établis. Afin d'attribuer le Prix Yves-Gagnon, le jury aura également pour tâche de déterminer, par consensus, le meilleur texte parmi les douze (12) lauréats des premiers prix de journalisme.

PRIX DU JURY - PRIX INDIVIDUELS

DÉFINITION

Est admissible toute pièce photographique originale d'un événement, selon les trois catégories suivantes :

PHOTOGRAPHIE

PORTRAIT : Le portrait met en valeur un individu ou un groupe d'individus. Il se démarque par la qualité de l'éclairage, par l'expression et par l'émotion qui s'en dégage.

REPORTAGE : La photo reportage raconte une histoire ou relate un fait. Elle parle d'elle-même et se comprend au premier coup d'œil.

SPORT : La photo sportive rapporte un événement sportif et sa force réside dans le mouvement. Elle se distingue par sa netteté, sa précision.

CONDITIONS

Les prix du jury sont attribués au journal et décernés à l'auteur, pour un texte paru entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011. Chaque candidature devra être soumise en quatre (4) exemplaires, chacune accompagnée d'un bulletin d'inscription dûment rempli. De plus, un seul cédérom DE LA PHOTO ORIGINALE, ainsi que de l'exemplaire de la page de journal (se référer au document *Sommaire de présentation des candidatures*).

NOTE IMPORTANTE : Le jury de photographie se réserve la possibilité de transférer de catégorie (portrait, reportage ou sport) l'une ou l'autre des pièces soumises.

CRITÈRES

- l'information (25 % des points)
- la technique (25 % des points)
- la sensibilité/l'émotion (25 % des points)
- l'impact visuel (15 % des points)
- l'esthétisme (10 % des points)

BOURSE

- 500 \$ pour la première place
- 300 \$ pour la deuxième place
- 200 \$ pour la troisième place

JURY

Un jury final composé de trois (3) personnes aura pour tâche d'évaluer toutes les mises en candidature de chaque catégorie en fonction des critères établis et de déterminer, par consensus, le lauréat de la catégorie, ainsi que les 2^e et 3^e places.

GRAPHISME

DÉFINITION

Est admissible à ce prix toute présentation visuelle liée au contenu rédactionnel réalisée par un-e employé-e du journal : première page, page intérieure, éditorial, etc.

ATTENTION! Les publicités incluant les autopromotions du journal doivent être soumises dans la catégorie prix de l'annonce publicitaire.

CONDITIONS

Les prix du jury sont attribués au journal et décernés à l'auteur, pour un texte paru entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011. Chaque candidature devra être soumise en quatre (4) exemplaires, chacune accompagnée d'un bulletin d'inscription dûment rempli, ainsi que de l'exemplaire de la page de journal (se référer au document *Sommaire de présentation des candidatures*).

CRITÈRES

- l'information (35 % des points)
- la technique (25 % des points)
- l'impact visuel (20 % des points)
- l'esthétisme (20 % des points)

BOURSE

- 500 \$ pour la première place
- 300 \$ pour la deuxième place
- 200 \$ pour la troisième place

JURY

Un jury final composé de trois (3) personnes aura pour tâche d'évaluer toutes les mises en candidature de la catégorie en fonction des critères établis et de déterminer, par consensus, le lauréat de la catégorie ainsi que les 2^e et 3^e places.

ANNONCE PUBLICITAIRE

DÉFINITION

Est admissible toute annonce originale ou campagne d'un produit ou d'un service réalisée par un-e employé-e du journal. Les autopromotions du journal sont admises dans cette catégorie.

CONDITIONS

Les prix du jury sont attribués au journal et décernés à l'auteur, pour un texte paru entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011. Les candidats devront fournir un dossier en quatre (4) exemplaires : l'annonce publicitaire ou la campagne parue dans le journal (se référer au document *Sommaire de présentation des candidatures*).

CRITÈRES

- Interpellation : capacité à se faire remarquer spontanément (25 % des points)
- Séduction : capacité de l'annonce à séduire (25 % des points)
- Signifiante : capacité à identifier le message, l'offre principale (25 % des points)
- Attribution : capacité à reconnaître le signataire du message (25 % des points)

BOURSE

- 500 \$ pour la première place
- 300 \$ pour la deuxième place
- 200 \$ pour la troisième place

JURY

Un jury final composé de trois (3) personnes aura pour tâche d'évaluer toutes les mises en candidature de la catégorie en fonction des critères établis et de déterminer, par consensus, le lauréat de la catégorie ainsi que les 2^e et 3^e places.

CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

- Être un journal membre en règle d'Hebdos Québec au 31 décembre 2011 et/ou;
- Être à l'emploi (salaire ou pigiste) d'un journal membre;
- Déposer sa candidature avec l'accord de son éditeur. La signature sur le bulletin d'inscription en fait foi. **Veillez noter que le prix est attribué au journal et décerné à l'auteur.**
- Toute pièce doit provenir d'un journal membre. Toutefois, il est possible de soumettre une pièce provenant d'un magazine, d'une revue, d'un cahier spécial à la condition d'être encarté dans le journal. Dans ce contexte, le ou la journaliste doit être à l'emploi du journal (salaire ou pigiste). Le ou la journaliste ne peut pas être que pigiste pour le magazine, la revue ou le cahier spécial. Les textes publiés sur Internet ou dans le journal sont éligibles au concours.
- Soumettre articles, journaux ou éléments publiés ou réalisés **entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011**;
- Des journalistes qui ont signé un même article peuvent présenter conjointement une candidature. Si tel est le cas, veuillez indiquer clairement les noms de toutes les personnes qui ont cosigné l'article;
- Remplir un bulletin d'inscription pour chaque pièce soumise et le fournir en nombre de copies demandées selon la catégorie (photocopier au besoin);
- Se conformer aux critères pour l'envoi des pièces soumises (qualité et quantité du matériel à fournir et nombre de bulletins d'inscription).

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être acheminées au plus tard **le lundi 20 février 2012**. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date. Le cachet de la poste en fera foi.

Les dossiers doivent être expédiés à l'adresse suivante :

Hebdos Québec (concours)
538, place Saint-Henri
Montréal (Québec) H4C 2R9

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec **Pascale Bergeron**, chef communication marketing d'Hebdos Québec au (514) 861.2088 ou au 1 866 861.2088.

SOMMAIRE DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Prix des Hebdos 2012

Prix	Limite de candidature	Matériel à soumettre	Normes de présentation pour chaque candidature
Prix des Hebdos	Une candidature par journal	Une édition complète parue entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011 et une édition imposée soit celle de la semaine du 16 au 22 octobre 2011.	Envoyer 4 dossiers complets 1 dossier complet comprend : (1) bulletin de description + 2 éditions distinctes du journal) relié par un trombone (4x)
Cahier thématique	Maximum : deux candidatures par journal	Cahier thématique paru entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011 (le cahier seulement et non pas le journal complet)	Envoyer 2 dossiers complets Un dossier complet comprend : (1) bulletin de description + 1 cahier thématique) relié par un trombone (2x)
Meilleur site internet	Une candidature par journal	Voir case à droite	Envoyer 4 dossiers complets Un dossier complet comprend : (1) bulletin de description + fiche explicative #2 + au maximum 2 exemples d'initiatives visant à attirer les lecteurs sur le site (voir question Q.5 a de la fiche explicative) + rapports Google Analytics ou autres + 1 exemplaire du journal papier paru entre le 1er janvier et 31 décembre 2011). (4x)
Médias sociaux	Une candidature par journal	Voir case à droite	Envoyer 2 dossiers complets Un dossier complet comprend : (1) bulletin de description + fiche explicative #3 + rapports de mesure des différents médias sociaux utilisés + 1 exemplaire du journal papier paru entre le 1er janvier et 31 décembre 2011). (2x)
Prix de l'initiative d'action sociale	Une candidature par journal	Voir case à droite	Envoyer 3 dossiers complets Un dossier complet comprend : (1) bulletin de description + fiche explicative #4 + documents en appui à la candidature). (3x)

Prix du JURY 2012

<p>Prix de journalisme : Action communautaire Affaires municipales Agroalimentaire Arts et culture Economie et finance Éducation Environnement Santé Sports et loisirs Jean-Vigneault (editorial) Reportage Prix Claude-et-Jeanne-Masson</p>	<p>Une candidature par journaliste et par journal dans chacune des catégories</p>	<p>Page(s) complète(s) du journal dans lequel l'article a paru. <u>(pas le journal complet)</u>. ***Attention : Les séries de textes doivent avoir été publiées dans une seule édition. *** Les séries de textes publiées dans plusieurs éditions sont acceptées dans la catégorie Reportage seulement. Nous vous encourageons à nous fournir la copie originale de votre texte ou encore à imprimer une copie de votre texte issue de la version e-paper.</p>	<p>Envoyer 2 dossiers complets soit : (1) bulletin de description + textes) relié par un trombone (2x) Attention : il faut fournir la page complète ou une copie de celle-ci ou figurent les textes</p>
Prix Yves-Gagnon		Le prix Yves-Gagnon est décerné parmi les douze (12) lauréats des premiers prix de journalisme.	
Prix de photographie	Une candidature par journaliste-photographe/par journal, dans chacune des catégories	Photo originale sur cédrom accompagnée de la page du journal dans lequel la pièce a paru <u>(pas le journal complet)</u>	Envoyer 4 dossiers complets 1 dossier complet comprend : (1) bulletin de description + page du journal où figure la photo) relié par un trombone (4x) Attention : 1 seul cédrom avec la photo soumise doit accompagner l'ensemble des dossiers
Prix de graphisme	Une candidature par graphiste ou équipe/par journal	Page complète du journal dans lequel la pièce a paru <u>(pas le journal complet)</u>	Envoyer 4 dossiers complets 1 dossier complet comprend : (1) bulletin de description + page du journal où figure la pièce) relié par un trombone (4x)
Prix de l'annonce publicitaire	Une candidature par concepteur/par journal	Page complète du journal dans lequel l'annonce a paru <u>(pas le journal complet)</u>	Envoyer 4 dossiers complets 1 dossier complet comprend : (1) bulletin de description + page-s du journal) relié par un trombone (4x)